

Nom de la zone : Bayonne

Date : 1 mars. 24

Catégorie de problématique : 18. Dégradation ou perte d'habitat faunique (autre que l'angle de la catégorie #3)

- **Autre catégorie #1 (facultatif) :** Au besoin, choisissez un élément
- **Autre catégorie #2 (facultatif) :** Au besoin, choisissez un élément

Autre(s) nom(s) pour cette catégorie dans le PDE (facultatif) :

Catégorie présente :

Catégorie potentiellement présente :

Les problématiques de cette catégorie se définissent dans la zone par les éléments suivants :

DESCRIPTION FACTUELLE :

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) définit l'habitat faunique comme un lieu naturel ou, plus rarement, artificiel, où les animaux sauvages vivent, se reproduisent, se nourrissent et trouvent refuge (MFFP, 2015). Les habitats fauniques sur le territoire de la Zone Bayonne sont altérés par les activités de nature anthropique. Les différents types d'habitats sur le territoire sont présentés au tableau 1. Environ 51 % du territoire est occupé par le milieu agricole, tandis que le milieu forestier est évalué à 34 % de sa superficie.

Tableau 1. Types d'habitats sur le territoire de la Zone Bayonne (Gouvernement du Québec, 2024a)

Types d'habitats	Superficie (km ²)	Proportion sur le territoire (%)
Cours d'eau et lac	5,9	0,7
Milieu humide	54*	6,1
Milieu urbain	73,3	8,3
Milieu forestier	302	34,3
Milieu agricole	445,2	50,6
Total	880,4	100

* Estimation

Malgré leur importance, les habitats fauniques continuent de subir des pressions qui compromettent les conditions favorables à la vie d'une espèce. On parle de dégradation ou de perte d'habitat lorsque celui-ci n'est plus en mesure de fournir les services écologiques

nécessaires, tels que des abris, de la nourriture et des lieux de reproduction, bénéficiant ainsi indirectement ou directement à l'environnement qui l'entoure. Pour minimiser les impacts des activités humaines sur les habitats fauniques, des mesures de protection sont mises en place.

Au Québec, certains habitats fauniques bénéficient d'une protection légale, appelée habitat légal, en raison de leur importance cruciale pour la faune. Onze habitats sont ainsi légalement protégés, ce qui contribue à la préservation d'une grande diversité d'espèces fauniques, telles que les poissons, les crustacés, les mollusques, certains grands mammifères comme le caribou et le cerf, ainsi que de nombreuses espèces d'oiseaux marins et de sauvagine. Parmi ces habitats protégés se trouvent également ceux des espèces fauniques menacées ou vulnérables, tandis que d'autres habitats, appelés habitats non légaux, ne bénéficient pas de cette protection. Les figures 1 et 2 présentent ces deux types d'habitat (habitats légaux et non légaux) sur le territoire de la Zone Bayonne. La superficie des habitats fauniques légaux est évaluée à 14,64 km². La cartographie des habitats fauniques doit être intégrée aux schémas d'aménagement des MRC et une réglementation municipale doit être adoptée en vue d'assurer la protection des habitats sur le territoire de la Zone Bayonne.

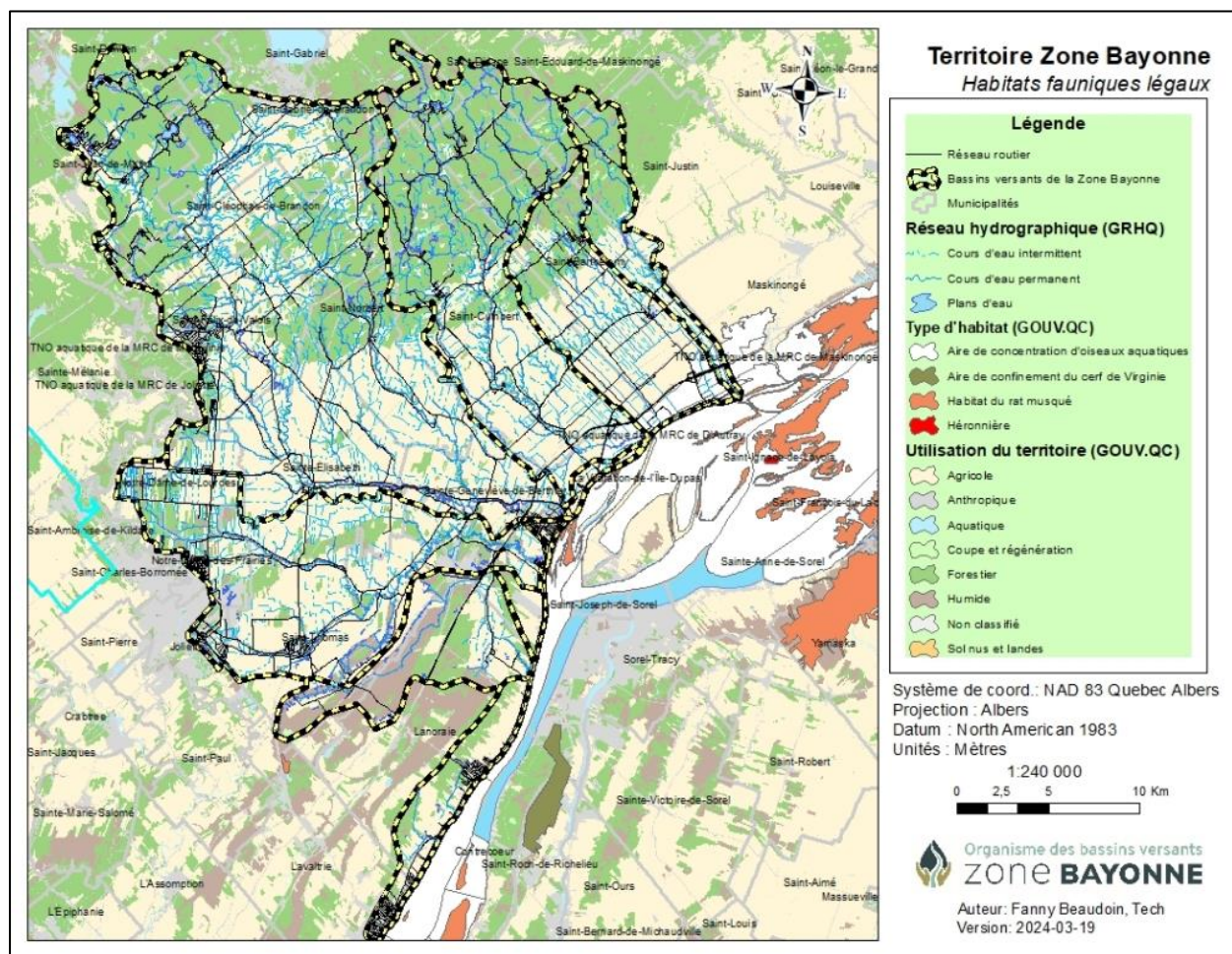


Figure 1. Habitats fauniques légaux sur le territoire de la Zone Bayonne

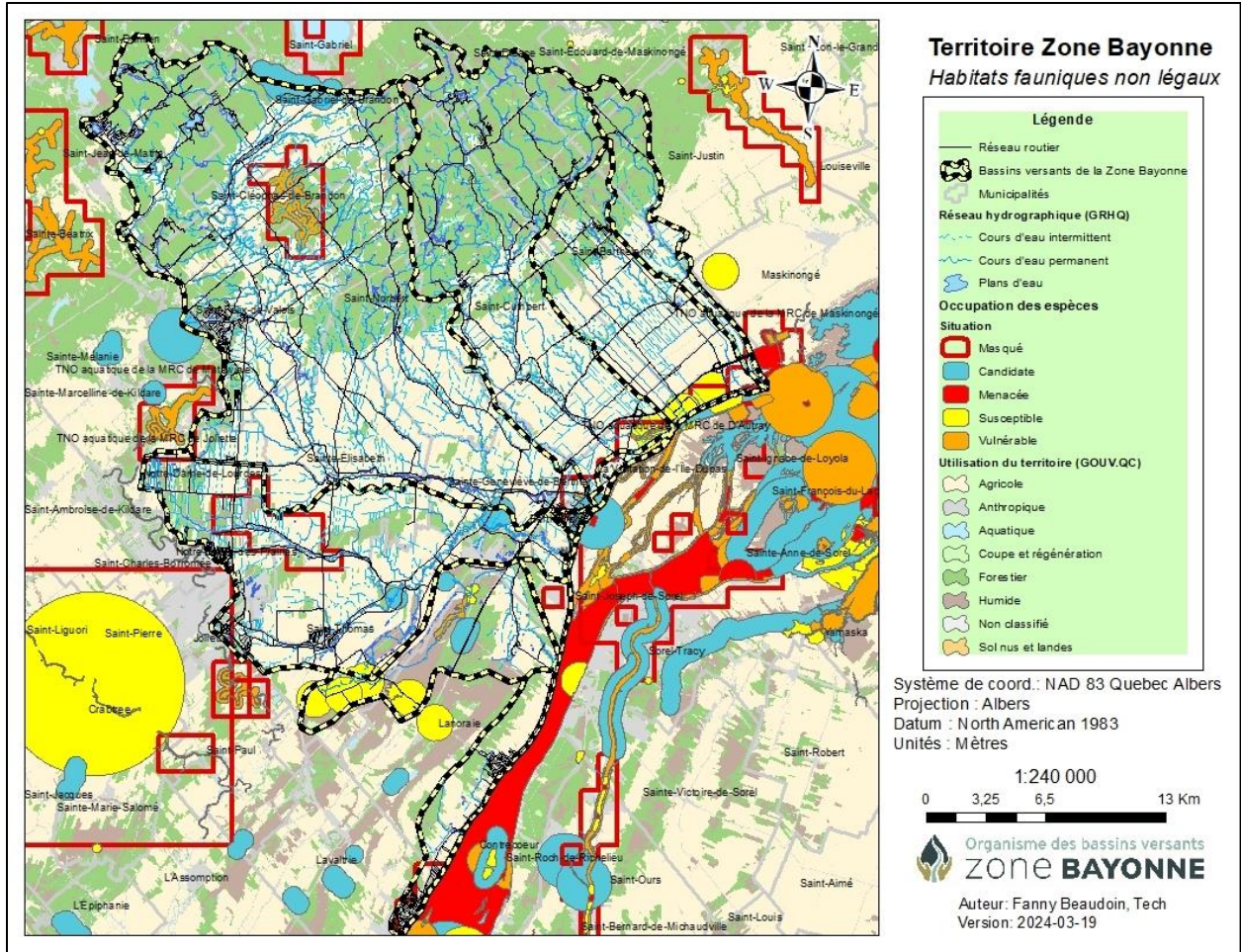


Figure 2. Habitats fauniques non légaux sur le territoire de la Zone Bayonne

La dégradation ou la perte d'habitats fauniques peut entraîner une diminution de la diversité des espèces animales présentes. Toutefois, il existe peu de données disponibles concernant les espèces floristiques et fauniques sur le territoire de la Zone Bayonne. De plus, les espèces exotiques envahissantes représentent une menace pour la biodiversité de la région. Selon les données disponibles sur l'outil Sentinelle du MELCCFP et les observations faites par la Zone Bayonne, quatre espèces floristiques exotiques envahissantes (EFEE) ont été répertoriées sur le territoire (tableau 2). Plusieurs occurrences ne sont toutefois pas signalées.

De plus, les maladies et les insectes ravageurs, comme la tordeuse d'épinette et l'agrile du frêne ont été observés sur le territoire de la Zone Bayonne. Ces ravageurs peuvent avoir un impact significatif sur les habitats fauniques, particulièrement pour les écosystèmes sensibles, mais aucune donnée n'est disponible sur le territoire.

Tableau 2. Espèces floristiques exotiques envahissantes recensées sur le territoire de la Zone Bayonne (MRC de D’Autray et coll., 2023 ; MELCCFP, 2024a ; Lajeunesse, 2014 ; OBVZB 2017 et 2019)

Bassin versant	Nombre d'occurrences	Nom français	Nom latin	Type de plante
Rivière Bayonne	1	Berce du Caucase*	<i>Heracleum mantegazzianum</i>	Terrestre
	1	Égopode podagraire	<i>Aegopodium podagraria</i>	Terrestre
	1	Panais sauvage*	<i>Pastinaca sativa</i>	Terrestre
	34	Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>	Terrestre
	30	Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>	Terrestre
Rivière La Chaloupe	1	Panais sauvage*	<i>Pastinaca sativa</i>	Terrestre
Rivière Chicot		Panais sauvage*	<i>Pastinaca sativa</i>	Terrestre
	1	Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>	Terrestre
Zone résiduelle Est	1	Valériane officinale	<i>Valeriana officinalis</i>	Terrestre

* Ces plantes sont des espèces toxiques envahissantes.

Depuis 2012, aucune mise à jour n’a été effectué par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) sur le territoire concernant les poissons. Le nombre de cours d’eau échantillonnés pour la période 2002-2012 est très limité. Neuf cours d’eau ont été inventoriés à comparer à la période 1971-1996, où 34 cours avaient été échantillonnés. Toutefois, les résultats de 2012 révèlent une perte d’habitat du fouille-roche gris dans le bassin versant de la rivière Bayonne.

Selon les inventaires disponibles et les données provenant du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), 28 espèces fauniques à statut particulier ont été répertoriées sur le territoire (tableaux 3 et 4). Une protection légale s’applique uniquement pour les espèces désignées menacées et vulnérables. Comparativement aux espèces menacées et vulnérables, les espèces susceptibles d’être ainsi désignées ne sont pas soumises à l’application de l’article 16 de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. Leur protection dépend essentiellement de la bonne volonté du propriétaire.

Tableau 3. Nombre d’espèces fauniques à statut précaire répertoriés sur le territoire de la Zone Bayonne par bassins versants (Boivin, 2021 ; Brouillette, 2013 ; Brouillette et Boulet, 2017 ; Dion et coll., 2012 ; Gouvernement du Québec, 2024 b; OBVZB et coll., 2015 et Tardy, 2012)

Bassin versant	Nombre d'espèces fauniques					Total
	Menacée	Vulnérable	Susceptible	Candidate	Aucun statut	
Rivière Bayonne	3	4	7	1		15
Rivière Cachée	1					1
Rivière La Chaloupe		3	4		2*	9
Rivière Chicot		1	3			4
Rivière Saint-Joseph		1	5			6
Résiduelle Est	1		1			2
Résiduelle Sud						0
Total	5	9	20	1	2	37

*(1) Menacée et (1) préoccupante au Canada

Tableau 4. Espèces fauniques à statut précaire répertoriées sur le territoire de la Zone Bayonne (Boivin, 2021 ; Brouillette et Boulet, 2017 ; Dion et coll., 2012 ; Gouvernement du Québec, 2024 b; OBVZB et coll., 2015 et Tardy, 2012)

Espèces fauniques		Statut	
Nom français	Nom latin	Québec*	Canada**
Invertébrés			
Mulette-perlière de l'Est	<i>Margaritifera margaritifera</i>	S	-
Poissons			
Chat-fou des rapides	<i>Noturus flavus</i>	S	-
Fouille-roche gris	<i>Percina copelandi</i>	V	M
Méné d'herbe	<i>Notropis bifrenatus</i>	V	P
Tête rose	<i>Notropis rubellus</i>	S	-
Amphibiens et reptiles			
Couleuvre verte	<i>Opheodrys vernalis</i>	S	-
Salamandre à quatre orteils	<i>Hemidactylum scutatum</i>	S	NP
Tortue des bois	<i>Glyptemys insculpta</i>	V	M
Tortue mouchetée	<i>Emydoidea blandingii</i>	M	M
Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina serpentina</i>	-	P
Oiseaux			
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	V	P
Grive des bois	<i>Hylocichla mustelina</i>	-	M
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	S	P
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	C	M
Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	S	M
Paruline du Canada	<i>Cardellina canadensis</i>	S	M
Petit blongios	<i>Ixobrychus exilis</i>	V	M
Pic à tête rouge	<i>Melanerpes erythrocephalus</i>	M	M
Pioui de l'Est	<i>Contopus virens</i>	-	P
Pygargue à tête blanche	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	V	-
Troglodyte à bec court	<i>Cistothorus platensis</i>	S	NP
Mammifères			
Campagnol sylvestre	<i>Microtus pinetorum</i>	S	P
Campagnol-lemming de Cooper	<i>Synaptomys cooperi</i>	S	-
Chauve-souris argentée	<i>Lasionycteris noctivagans</i>	S	VD
Chauve-souris cendrée	<i>Lasiurus cinereus</i>	S	VD
Chauve-souris nordique	<i>Myotis septentrionalis</i>	M	VD
Chauve-souris rousse de l'Est	<i>Lasiurus borealis</i>	V	VD
Petite chauve-souris brune	<i>Myotis lucifugus</i>	M	VD

Bleu: Espèce non inscrite au CDPNQ

* M: menacée; V: vulnérable; S: susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable; C: candidate; -: aucun statut

** VD: en voie de disparition; M: menacée; P: préoccupante; NP: non en péril; -: aucun statut

Selon les données disponibles, les habitats où l'on retrouve des espèces floristiques et fauniques à statut précaire sont localisés principalement dans le boisé Saint-Thomas/Sainte-Élisabeth, le complexe tourbeux du delta de Lanoraie, l'écosystème du lac Mondor, les rivières, les forêts mixtes, les carrières et le terrain de golf de Berthierville.

Le bassin versant ayant le plus grand nombre d'espèces fauniques à statut précaire, sur le territoire de la Zone Bayonne, est le bassin versant de la rivière Bayonne, 15 espèces ont été répertoriées (tableau 3). L'écosystème du lac Mondor, en tête de bassin versant, comporte à lui seul six espèces à statut précaire. Quatre espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sont présentes au lac Mondor, soit ; le campagnol-lemming de Cooper (2), le campagnol sylvestre (1), la chauve-souris argentée (2 sonogrammes identifiés) et la chauve-souris cendrée (3 sonogrammes identifiés). Des chauves-souris du genre *Myotis sp.* ont été répertoriées (7 sonogrammes identifiés) (Dion et coll., 2012), probablement la petite chauve-souris brune et la chauve-souris nordique, deux espèces en voie de disparition au Canada. Cet écosystème sensible permet de fournir des ressources alimentaires, des sites de reproduction et d'abris variés qui favorise une grande diversité biologique. Ces habitats sont utilisés par des chauves-souris résidentes (la petite chauve-souris brune et la chauve-souris nordique) et des espèces migratrices (la chauve-souris argentée et la chauve-souris cendrée) (CSBQ, 2024). Toutefois, les chauves-souris résidentes en hibernation sont menacées par le syndrome du museau blanc, une maladie fongique (MELCCFP, 2024b). Le campagnol sylvestre répertorié au lac Mondor est la mention la plus nordique au Québec (Brouillette et Boulet, 2017).

Dans le bassin versant de la rivière La Chaloupe, neuf espèces fauniques ont été répertoriées à ce jour (tableau 3). Cinq espèces ont été recensées dans le boisé Saint-Thomas/Sainte-Élisabeth. Cet écosystème est un écosystème forestier exceptionnel (EFE) (OBVZB et coll., 2015). Une partie du boisé comprends des alvars de calcaire, des structures géologiques rares au Québec (MRC de Joliette et coll., 2011). On y retrouve une espèce vulnérable, la chauve-souris rousse de l'Est, et deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, soit la couleuvre verte et la chauve-souris cendrée. Deux espèces n'ayant aucun statut au Québec, mais dont le statut est menacé (grive des bois) et préoccupant au Canada (pioui de l'Est) ont également été répertoriées.

Dans le bassin versant de la rivière Saint-Joseph, six espèces fauniques ont été répertoriées (tableau 3). Les tourbières de Lanoraie constituent un milieu exceptionnel de la vallée du Saint-Laurent. Le complexe tourbeux, les boisés et les coteaux de sable formaient autrefois le delta de la mer de Champlain. Elles constituent un havre de biodiversité faunique et floristique (MRC de Joliette et coll., 2011). La Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie couvre une superficie de 442 ha (Geneviève Tardy, comm. perso.). On y retrouve une espèce vulnérable, le petit blongios, et cinq espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, soit : la salamandre à quatre orteils, la paruline du Canada, le troglodyte à bec court, la chauve-souris argentée et la chauve-souris cendrée (Tardy, 2012). En ce qui concerne la rivière Saint-Joseph, celle-ci prend sa source dans la tourbière de Lanoraie, dont la partie en amont compte parmi les sites fauniques les plus riches de la région avec ses 140 espèces d'oiseaux répertoriés et nombres d'espèces rares (MRC de Joliette et coll., 2011).

Territoires d'intérêt écologique et perturbations

La figure 3 présente les territoires d'intérêt écologique et les perturbations sur le territoire de la Zone Bayonne. La **tourbière du delta de Lanoraie** est un écosystème très riche qui renferme une flore particulière et abrite plusieurs espèces d'oiseaux, dont certains sont rares. Le réseau des tourbières du delta de Lanoraie correspond à d'anciens chenaux qui ceinturaient les différentes îles d'un archipel qui existait il y a plusieurs milliers d'années quand le niveau du fleuve Saint-Laurent était plus élevé qu'aujourd'hui. Cet écosystème est une importante réserve d'eau utilisée pour la culture sur les coteaux de Sables, situés entre les bras de tourbières, et pour l'alimentation en eau potable des municipalités de Lanoraie et de Saint-Sulpice (MRC de D'Autray et coll., 2023). La réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie occupe une superficie de 4,14 km² majoritairement dans le bassin versant de la rivière Saint-Joseph à 83 % (3,45 km²). Ce territoire d'intérêt écologique est inscrit au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de D'Autray.

L'identification des écosystèmes prioritaires par le MELCCFP s'inscrit dans une stratégie de conservation des écosystèmes dont l'objectif est le maintien et le rétablissement d'un nombre significatif d'écosystèmes viables qui peuvent soutenir une biodiversité (MRC de D'Autray et coll., 2023). Les écosystèmes prioritaires localisés sur le territoire de la Zone Bayonne sont le **boisé de Saint-Thomas/Sainte-Élisabeth**, la **rivière Saint-Joseph** et les **tourbières du delta de Lanoraie**.

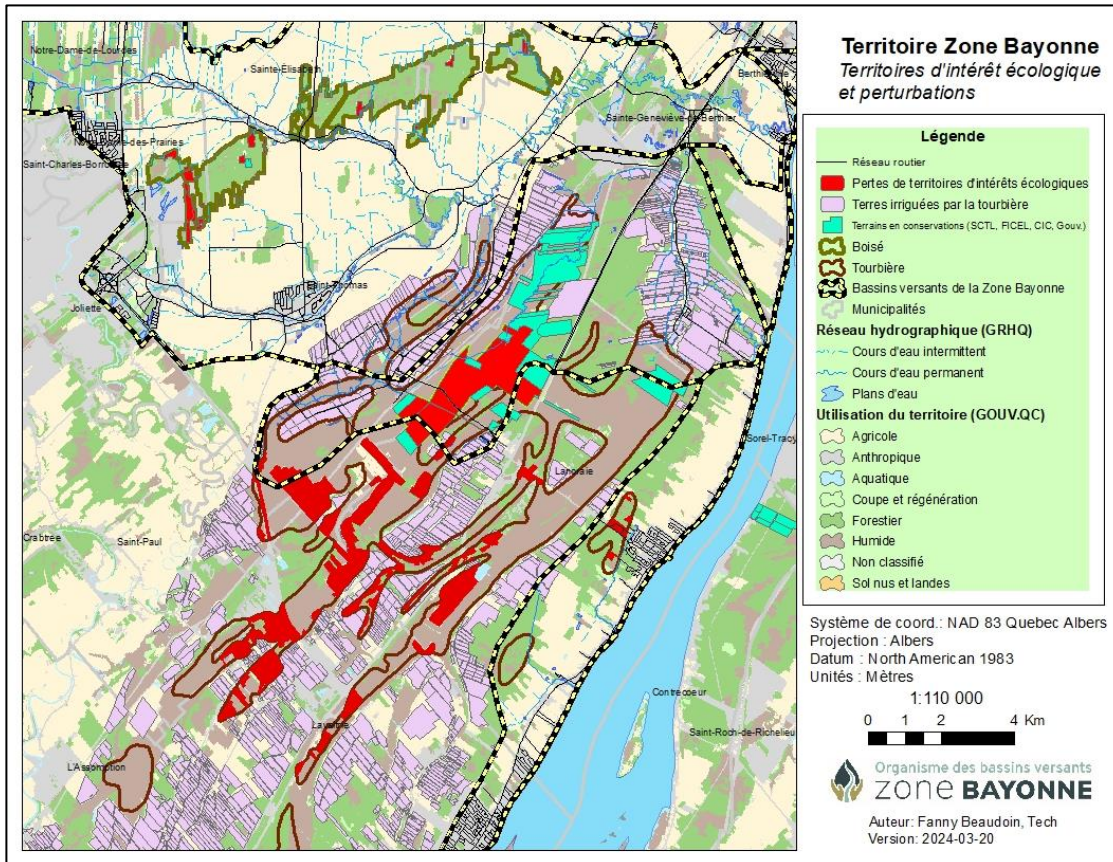


Figure 3. Territoires d'intérêts écologiques et perturbations sur le territoire de la Zone Bayonne

Les pertes définitives de 1979 à 2019 de territoires d'intérêt écologique représentent 76,63 ha dans le cas du boisé Saint-Thomas/Sainte-Élisabeth et s'élèvent à 1 307,31 ha pour la tourbière de Lanoraie. Ces pertes majeures d'habitats représentent un total de 441,9 km sur le territoire de la Zone Bayonne (OBVZB et coll, 2015; Tardy, 2012 et données compilées par l'OBVZB, 2023).

Habitats forestiers

Selon les lignes directrices d'Environnement Canada (2013), il est recommandé de conserver un seuil minimal de 30 % de l'habitat forestier. Deux bassins versants sont en deçà de celui-ci, soit la rivière La Chaloupe (26 %) et la zone résiduelle Est (23 %). C'est une approche très risquée permettant d'abriter moins de la moitié de la richesse potentielle des espèces et des systèmes aquatiques à peine viables. Les bassins hydrographiques ayant un couvert forestier de 40 % sont une approche moyennement risquée pouvant soutenir plus de la moitié de la richesse potentielle des espèces et des systèmes aquatiques moyennement sains. Sur le territoire, deux bassins versants sont sous ce pourcentage, soit la rivière Saint-Joseph (35 %) et la zone résiduelle Sud (37 %). Celui de la rivière Bayonne est estimé à 40 %. Le couvert forestier des bassins versants de la rivière Cachée est de 59 % et celui de la rivière Chicot est de 58 %. Selon Environnement Canada (2013), un couvert au-delà de 50 % constitue une approche à faible risque.

Connectivité écologique

En 2017, la FiCEL a réalisé un plan de connectivité écologique pour la région de Lanaudière, dont l'objectif général est de maintenir, ou de rétablir, un nombre significatif d'écosystèmes viables pouvant soutenir une biodiversité, répondant à la fois, aux engagements internationaux du Québec en cette matière et aux besoins des citoyens. Le premier objectif spécifique découlant de ce plan est de mettre en place un réseau écologique composé de noyaux de conservation garantissant la connectivité fonctionnelle entre le sud et le nord de Lanaudière, de manière à permettre le déplacement d'espèces fauniques, floristiques et fongiques sur le territoire et le maintien des processus écologiques dans ces noyaux (Table GIRT, 2024). Sur le territoire de la Zone Bayonne, il y a un manque de connectivités (Marie-Pier Thibeault, comm. perso.).

Les quatre corridors en mesure de garantir le maintien d'une connectivité fonctionnelle entre le bois de Mascouche, la tourbière Sainte-Marie Salomé/bois de l'Épiphanie, le boisé de Saint-Thomas/Sainte-Élisabeth et la tourbière de Lanoraie semblent offrir des opportunités de conservation intéressantes dans les prochaines années. Des efforts pourraient y être consacrés pour tenter d'y déployer une ou des stratégies de conservation (ententes avec les propriétaires, plans de servitudes écologiques, etc.) (adapté de : FiCEL, 2019).

La superficie totale des aires protégées en conservation sur le territoire de la Zone Bayonne est estimée à 573,5 ha pour la MRC de Joliette et D'Autray (comprenant la SCTL, FiCEL, Canards illimités et Conservation nature). La superficie totale du réseau des aires protégées dans le complexe tourbeux du delta de Lanoraie est estimée à 1 027 ha en 2024 (Geneviève Tardy, comm. perso.). Cette superficie est estimée à 432 ha sur le territoire la Zone Bayonne. Toutefois, nos données de conservation pour les MRC datent de 2020.

Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre

Une partie du territoire de la Zone Bayonne fait partie de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre (figure 4). Le lac Saint-Pierre représente l'un des piliers du patrimoine naturel du Québec et est reconnu comme zone humide d'importance internationale par la Convention de Ramsar et comme Réserve mondiale de la Biosphère par l'UNESCO (TSRLSP, 2018 et Wikipédia, 2024). La superficie des aires centrales représente 414,84 ha et celle des aires tampons s'élève à 2 476,35 ha pour la ZGIE de la Zone Bayonne (tableau 5).

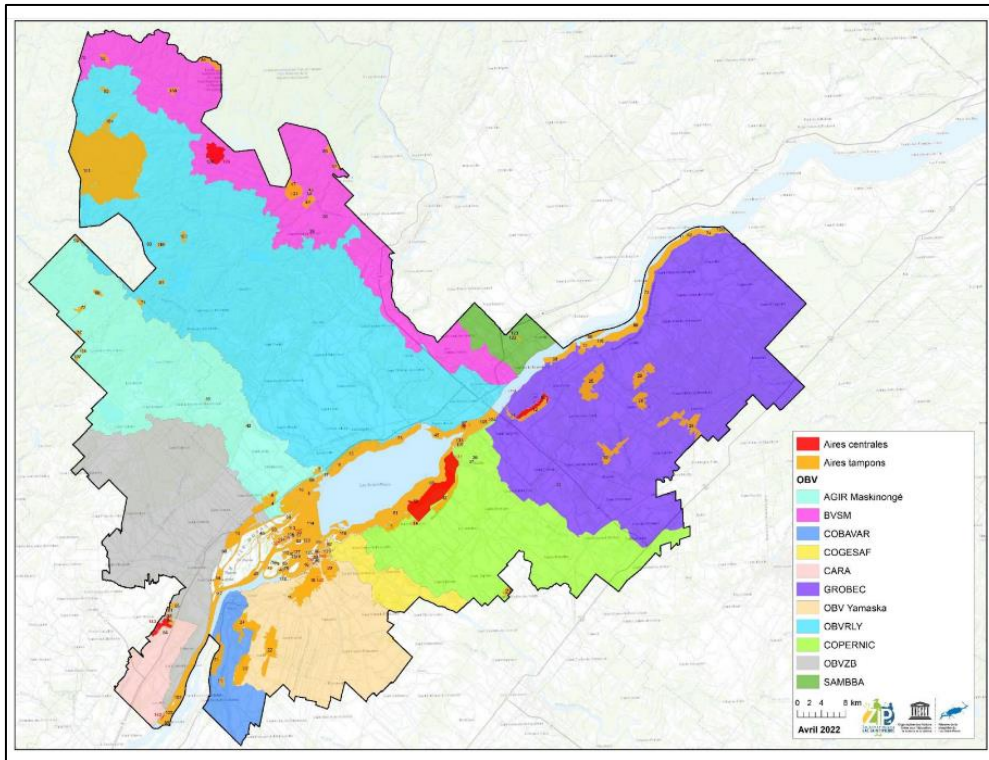


Figure 4. Territoire de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre et localisation des aires centrales et tampons par bassins versants (RMBLSP, 2022 ; comm. perso.)

Tableau 5. Superficie des aires centrales et tampons sur le territoire de la Zone Bayonne dans la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre (RMBLSP, 2022 ; comm. perso.)

Aires tampons				
Numéros	Noms	Superficie (ha)	Désignation	Responsables
4	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques - SAINT-JOSEPH-DE-MASK. (PROJ.NORD)	72,12	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	
6	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques - SAINT-BARTHELEMY/SAINT-JOSEPH (NORD)	603,73	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	
10	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques - SAINT-BARTHELEMY	899,07	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	
55	Milieu naturel de conservation volontaire de la tourbière Saint-Jean Est (partie Rolland/Pagé)	44,55	Milieu naturel de conservation volontaire	Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie
81	Milieu naturel de conservation volontaire de la tourbière Saint-Jean Est (partie Ferland)	25,30	Milieu naturel de conservation volontaire	Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie
88	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques de l'Îles de Contrecoeur (Suite En 0180)	705,08	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
94	Milieu naturel de conservation volontaire de la tourbière Saint-Jean Est (partie Rolland/Corey)	62,50	Milieu naturel de conservation volontaire	Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie
95	Milieu naturel de conservation volontaire de la tourbière Saint-Jean Est (partie Béland)	64,00	Milieu naturel de conservation volontaire	Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie

Aires centrales				
Numéros	Noms	Superficie (ha)	Désignation	Responsables
143	Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie	414,84	Réserve écologique	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

LOCALISATION GÉNÉRALE :

En général, la dégradation et la perte d'habitat touchent l'ensemble du territoire de la Zone Bayonne. L'état de santé des écosystèmes et la qualité des habitats (poisson, qualité des bandes riveraines, etc...) sont limités sur le territoire. Selon les données disponibles, la qualité est affectée plus particulièrement au sud du territoire, en raison de l'occupation principalement agricole (50 %). Le manque de corridors écologiques dans la Zone Bayonne peut poser de sérieux problèmes pour la biodiversité locale. Les corridors écologiques sont des zones de connexion entre les habitats naturels, permettant aux espèces de se déplacer, de se reproduire et d'échanger des gènes. Les espaces naturels sur le territoire sont fragmentés et isolés au sud. La création de corridors écologiques devient essentielle pour maintenir la diversité biologique dans la région.

La mulette-perlière de l'Est a été répertoriée en tête de bassin versant dans la rivière Bayonne et la Chicot (observations faites par l'OBVZB). Celle-ci a la particularité de coloniser densément les têtes de bassins versants. Toutefois, l'absence de petites mulettes dans la rivière Berthier reflète probablement un faible recrutement. Ce phénomène pourrait s'expliquer par la dégradation des habitats et la détérioration de la qualité des eaux. La diminution de la population de salmonidés hôtes pourrait aussi être une cause du faible recrutement de la mulette-perlière dans la rivière Berthier. L'omble de fontaine, qu'on retrouvait dans les pêches expérimentales des années 70, n'apparaît pas dans les résultats de pêche de 2012 dans la rivière Berthier ni dans la rivière Bayonne. Cependant, un omble de fontaine a été observé en 2016 lors de l'inventaire de mulettes dans la rivière Berthier dans le secteur de Saint-Jean-de-Matha (Chantal Côté, comm. perso.). L'inventaire de 2020 a démontré que l'envasement et la hausse du niveau d'eau causés par la présence d'un barrage de castor rendent l'habitat peu propice à la présence de mulettes-perlières (Boivin, 2021).

La présence du fouille-roche gris a été confirmée dans la rivière Bayonne, en 2012, par le ministère des Ressources naturelles sur deux de ses trois localisations historiques datant de 1996 et 1971 (Côté et Couillard, 2012). Le fouille-roche gris n'est présent que dans la moitié sud du bassin versant de la rivière Bayonne, plus particulièrement dans le nord de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois. Le type d'habitat recherché par le fouille-roche gris est peu présent dans la rivière Bayonne en raison notamment d'une forte coloration et une turbidité élevée et de son envasement relié à l'enrichissement excessif en nutriments. La section aval du bassin est très dégradée par l'intensification de l'agriculture et l'urbanisation, ce qui exerce une profonde influence sur la qualité de l'eau et expliquerait l'absence de fouille-roche gris (Brouillette, 2018).

En ce qui concerne les connaissances sur les espèces exotiques envahissantes, celles-ci sont peu documentées sur le territoire de la Zone Bayonne. Un inventaire de la renouée du Japon a été réalisé sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois. Cette plante a été répertoriée à 32 endroits. Sept sites ont été jugés problématiques dû à la présence d'un cours d'eau à proximité ou d'un milieu naturel (Lajeunesse, 2014). En 2017, six occurrences de salicaire commune ont été répertoriées dans la rivière Bayonne. En 2019, la renouée du Japon et l'égo-pode podagraire ont été identifiées au lac Berthier ainsi que 24 occurrences de salicaire commune.

CONSÉQUENCES PRINCIPALES :

Diminution de la biodiversité / Menace pour les espèces en voie de disparition / Barrières à la migration

La dégradation ou la perte d'habitats fauniques peut entraîner une diminution de la diversité des espèces animales présentes dans la région. Sans corridors écologiques, la taille des populations animales et végétales peut être réduite et augmente leur isolement. Les corridors écologiques fournissent des voies de déplacement pour de nombreuses espèces animales et végétales, leur permettant de se déplacer entre différents habitats pour se reproduire, se nourrir ou échapper aux conditions environnementales défavorables. Leur absence peut entraver ces mouvements migratoires, limitant ainsi la distribution des espèces et leur capacité à s'adapter aux changements environnementaux. Cela peut conduire à une perte de biodiversité et rendre les espèces plus vulnérables aux maladies, à la consanguinité et à d'autres risques.

Les corridors écologiques permettent aux espèces de se déplacer en réponse aux bouleversements environnementaux, tels que les changements climatiques. En l'absence de tels corridors, les espèces peuvent être piégées dans des habitats inadaptés à leurs besoins, ce qui diminue leur capacité à s'adapter et peut entraîner des extinctions locales. Les habitats fauniques sont souvent des refuges pour les espèces en voie de disparition. La dégradation ou la perte de ces habitats peut accroître la pression sur ces populations déjà fragiles, les poussant davantage vers l'extinction.

Dans l'ensemble, les espèces exotiques envahissantes représentent l'une des principales menaces pour la biodiversité et peuvent entraîner des pertes importantes en termes d'espèces indigènes et d'équilibre écologique. L'introduction d'espèces exotiques peut perturber les cycles écologiques naturels, tels que les cycles de reproduction, de migration ou de régénération des habitats, ce qui peut avoir des conséquences en cascade sur l'ensemble de l'écosystème. Certains insectes peuvent endommager les habitats fauniques en détruisant la végétation ou en modifiant la structure de l'habitat. Par exemple, les infestations de ravageurs forestiers peuvent défolier les arbres, ce qui peut réduire les sites de nidification et les sources de nourriture pour de nombreuses espèces animales. C'est pourquoi il est crucial de mettre en œuvre des stratégies de gestion et de contrôle pour limiter leur propagation et minimiser leurs impacts sur les habitats fauniques.

Perte de services écosystémiques / Diminution de la résilience aux changements climatiques

Les habitats fauniques remplissent diverses fonctions écologiques, telles que la pollinisation des plantes, la séquestration du carbone, la régulation des populations de ravageurs, la purification de l'eau et la protection contre les catastrophes naturelles. Leur perte peut compromettre ces fonctions vitales, affectant la santé globale de l'écosystème. Leur absence peut entraîner une diminution de ces services, affectant ainsi la santé humaine et économique des communautés dépendantes des écosystèmes locaux.

Impacts sur les ressources en eau / Altération des habitats / Déséquilibre des écosystèmes

Les habitats fauniques jouent un rôle crucial dans le maintien de l'équilibre des écosystèmes. Dans un bassin versant, les cours d'eau et les milieux humides sont essentiels à la santé des écosystèmes aquatiques. Les habitats fauniques sont souvent situés près des cours d'eau et des milieux humides, car ces milieux offrent des conditions favorables à de nombreuses espèces animales. La dégradation de ces habitats entraîne une détérioration de la qualité de l'eau et une diminution d'habitats pour les espèces. De plus, la perte d'habitats essentiels entraîne une diminution de la disponibilité des ressources en eau pour les humains et la faune sur le territoire de la Zone Bayonne. Pour atténuer ces problématiques, il est essentiel de mettre en œuvre des mesures de conservation et de restauration des habitats fauniques. La conservation des habitats est une condition essentielle à la survie de la faune, au maintien de la biodiversité et la qualité de vie des citoyens.

CAUSES :

Contamination de l'eau

- Artificialisation du sol ;
- Utilisation de fertilisants et pesticides ;
- Rejets municipaux et les installations septiques non conformes ;
- Dépotoirs, lieu d'enfouissement technique et écocentres ;
- Présence d'animaux d'élevage dans les cours d'eau ;
- Rejets d'hydrocarbures (navigation à moteur) ;
- Contamination accidentelle ou potentielle par les commerces ou l'industrie.

Perturbations des milieux

- Sols mis à nu ;
- Drainages des sols ;
- Coupes d'arbres ;
- Dégradation des bandes riveraines ;
- Destruction des milieux humides ;
- Introduction d'espèces exotiques envahissantes ;
- Étalement urbain ;
- Ponts et ponceaux ;
- Seuils et les barrages ;
- Villégiature ;
- Navigations de plaisance ;
- Exploitation des tourbières ;
- Circulation des véhicules hors route.

Changements climatiques

- Étiages sévères ;
- Fortes précipitations.

RÉFÉRENCES

BOIVIN, V., 2021. Inventaire de la mulette-perlière de l'Est (*Margaritifera margaritifera*), région de Lanaudière, 2020 (Document interne), ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la gestion de la faune de Lanaudière et des Laurentides, Québec, 12 p. + annexes.

BROUILLETTE, P., 2013. Validation de la présence du campagnol des rochers (*Microtus chrotorrhinus*) au lac Mondor. Rapport présenté par l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Saint-Cléophas-de-Brandon, 36 p. et 10 annexes.

BROUILLETTE, P., 2018. Plan de protection du fouille-roche gris dans la rivière Bayonne. Rapport présenté par l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne à la Fondation de la faune du Québec, Saint-Cléophas-de-Brandon, 75 p. et 8 annexes.

BROUILLETTE, P. et M. BOULET, 2017. Extension de l'aire de répartition connue du campagnol sylvestre (*Microtus pinetorum*) : mention la plus nordique au Québec. Le Naturaliste canadien, Volume 141, numéro 1, hiver 2017, p.31-39.

CSBQ (Centre de la science de la biodiversité du Québec), 2024. Chauve-souris aux abris : Les espèces de chauves-souris du Québec. [En ligne] : <https://chauve-souris.ca/les-especes-de-chauves-souris-du-quebec>.

CÔTÉ, C. et M.-A. COUILLARD, 2012. Inventaire du fouille-roche gris (*Percina copelandi*), rivière Bayonne, Lanaudière. Ministère des Ressources naturelles, 20 p et 5 annexes.

DION, J., J. MC. DUFF et C. VASSEUR, 2012. Inventaire des chauves-souris au lac Mondor : chemin de la Rose-des-vents et plage. Prise de données : Johanne Dion ; Identificateur : Julie Mc. Duff de GENIVAR ; Prêts matériels : Biodôme de Montréal.

ENVIRONNEMENT CANADA, 2013. Quand l'habitat est-il suffisant? Troisième édition. Environnement Canada, Toronto (Ontario), 141 p.

FICEL (Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière), 2019. Plan de connectivité écologique de Lanaudière. 22 pages.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, 2024a. Utilisation du territoire. [En ligne] : [Utilisation du territoire - Jeu de données - Données Québec \(donneesquebec.ca\)](https://donneesquebec.ca).

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, 2024b. Données sur les espèces en situation précaire. [En ligne] : <https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/transparence-performance/indicateurs-statistiques/donnees-especes-situation-precaire>.

LAJEUNESSE, J., 2014. Inventaires de la renouée japonaise sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois. Rapport présenté par l'Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne à la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, Saint-Cléophas-de-Brandon, 19 p. et annexes.

MELCCFP (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs), 2024a. Sentinelle. [En ligne] : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelle.htm>.

MELCCFP (Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs), 2024b. L'univers des animaux : Pleins feux sur... les espèces en danger et les chauves-souris. [En ligne] : <https://mffp.gouv.qc.ca/jeunesse/especes-danger-chauves-souris/>.

MFFP (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2015. Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques (4e édition), Direction générale de la valorisation du patrimoine naturel, 41 p.

MRC DE D'AUTRAY, AGIR MASKINONGÉ et OBVZB, 2023. Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de D'Autray; Portrait, 193 p.

MRC DE JOLIETTE, FONDATION DE LA FAUNE, MRFN (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune) et le MDDEP (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs), 2011. Les milieux naturels dans ma cour, j'y tiens! MRNF-Depliant-Joliette-6juin. [En ligne] : https://ecologicalconnectivity.com/sites/default/files/project_files/Depliant-Joliette-16Juin.pdf.

OBVZB (Organisme des bassins versants de la Zone Bayonne, RFB (Ressources Forestières biotiques) et CRE Lanaudière, 2015. Plan de gestion intégrée des ressources (PGIR) du massif boisé St-Thomas / Ste-Élisabeth. 108 p et annexes.

TABLE GIRT (Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire Lanaudière), 2024. Quel est l'état de la connectivité écologique dans Lanaudière. [En ligne] : <https://foretlanaudiere.org/5599-2/>.

TARDY, G., 2012. Plan de conservation et de mise en valeur du complexe tourbeux du delta de Lanoraie. VoyElles [environnement]. Pour le compte du comité de conservation et de mise en valeur du delta de Lanoraie, 199 p. et 16 annexes.

TCRLSP (Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre), 2018. Fiche synthèse sur l'amélioration de la qualité de l'eau au lac Saint-Pierre. Document accepté par la TCRLSP en attente d'approbation du MELCC, 119 p.

WIKIPÉDIA, 2024. Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre. [En ligne] : https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9serve_mondiale_de_la_Biosph%C3%A8re_du_lac_Saint-Pierre.